

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de L'Essonne  
Membres  
afférents au Conseil : 23  
en exercice : 23  
ayant pris part à la délibération : 22  
Date de convocation : 15 décembre 2022  
Date d'affichage : 15 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
VERT LE PETIT  
DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE  
DU 19 décembre 2022

Le 19 décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le conseil municipal, de la commune de Vert le petit, dûment convoqué le 15 décembre deux mille vingt-deux s'est réuni sous la présidence de Laurence BUDELOT, Maire.

**Présidente** : Laurence BUDELOT

**Étaient présents** : Laurence BUDELOT, Laure VIEIRA, Jean-Michel LEMOINE, Jennifer ARNAUD, Gérard BOULANGER, Arnaud DALMAI, Patricia AUER, Denis BOULANGER, Audrey L'HER, David DUNEAU, Sylviane MAZET, Odile BÉOT, Vincent BERNIER, Chantal MASSILAMANY, Laurent BÉGOT, François-Jean LEROY.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Marie-José BERNARD représentée par Laurence BUDELOT  
Vincent MERCIER représenté par Gérard BOULANGER  
Eliane ZÉNÉRÉ représentée Laure VIERA  
Miguel PAÏVA représenté par Jennifer ARNAUD  
Sophie MERCIER représentée par Denis BOULANGER  
Olivier HOURDOU représenté par Chantal MASSILAMANY

**Absents** :

Daniel ROUM

**Secrétaire de séance** : François-Jean LEROY est désigné comme secrétaire de séance

**2022-063 ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités prévoit que le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Madame le Maire expose qu'il est essentiel pour la commune de se faire accompagner d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la requalification du centre bourg, compte tenu de la complexité de opérations à mener et de la nécessité de maîtriser le budget et les délais.

Ainsi un marché de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé selon la procédure formalisée conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié :

- Le 14 octobre 2022 n° 893869 sur E-MARCHESPUBLICS.COM
- Le 14 octobre 2022 n° 893869 sur <http://vertlepetit.e-marchéspublics.com>
- Le 15 octobre 2022 n° 22-136903 au BOAMP
- Le 17 octobre 2022 n° 2022/S200-569379 BOAMP +JOUE

La date limite de réception des offres a été fixée au 14 novembre 2022 à 12h00.

2 entreprises ont retiré les dossiers, un groupement d'entreprise a répondu.

**CONSIDERANT** la nécessité pour la collectivité de se faire accompagner d'une AMO

**CONSIDERANT** la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 5 décembre 2022 d'attribuer le marché au groupement de commande EVO SAS/ DJAO SAS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

**PREND ACTE** de la décision de la commission d'appel offres pour l'attribution du marché susnommé.

**ATTRIBUE** le marché au Groupement EVO Groupement EVO S.A.S.U / D.J.AMO S.A.S, ayant pour mandataire monsieur Vincent Mongellaz dont le siège de la société EVO est situé au 45 bis rue de Roussigny 91740 Les Molières pour un montant de 409 000,00 €HT soit 491 000,00 €TTC, offre qui est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres.

Fait les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME  
A Vert le Petit, le 20 décembre 2022

Le Maire,  
Laurence BUDELLOT

